



Emergence and adoption of grafted avocado culture in Cameroon: What are the challenges for cultivation systems in western Cameroon?

Émergence et adoption de la culture d'avocat greffé au Cameroun: Quels enjeux sur les systèmes de culture à l'Ouest Cameroun ?

Jassemine Laure Nzoffou*, Viyoi Catherine Tidze, Eleazar Tchemtchoua

Département de Vulgarisation Agricole et Sociologie Rurale, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (Université de Dschang, Cameroun)

Personne de contact: Jassemine Laure Nzoffou
nzoflaure@gmail.com

Received: 29 Aug 2026; Received in revised form: 27 Sep 2026; Accepted: 01 Oct 2026; Available online: 12 Oct 2026

©2026 The Author(s). Published by AI Publications. This is an open-access article under the CC BY license

(<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

Abstract— Grafted avocado, nicknamed 'green gold' because of its high economic value, strong global demand, and lucrative cultivation, is a nutrient-rich fruit and a crucial economic driver, especially for Mexico and Kenya. Its popularity is booming in Cameroon, particularly with the Hass variety, prized for export and high profitability, with production concentrated in the Western region, where harvests start 2 to 4 years after planting. In this regard, the emergence of grafted avocado in the Western region presents major challenges both in terms of adoption dynamics and impacts on the structure of cropping systems in the region's production areas. To address this, a joint study was carried out in two departments of the region (Menoua and Mbamboutos). 190 producers were surveyed using snowball random sampling, through interview guides and semi-structured questionnaires. It revealed: Grafted avocado is taking up more and more space in these production areas, with an average of two hectares per farmer. We're seeing a decrease in land for food crops and vegetables, as more space is being dedicated to grafted avocado cultivation (25.38% over the past three years) per farmer. Several products made from this crop—like avocado wine, avocado oil, etc.—are being marketed, which explains the strong diversification around it. Still, the sector faces a number of challenges, including climate, organizational, socio-economic, and spatial issues.

Keywords— grafted avocado, adoption, diversification, cropping system.

Résumé— L'avocat greffé, surnommé « l'or vert » en raison de sa valeur économique élevée, sa forte demande mondiale et de sa culture lucrative; est un fruit riche en nutriment et est un moteur économique crucial, particulièrement pour le Mexique et le Kenya. En plein essor au Cameroun particulièrement avec la variété Hass qui est prisée pour l'exportation et sa rentabilité élevée. Sa production se concentre dans la région de l'Ouest, avec des récoltes débutant 2 à 4 ans après la plantation. Dans ce sens, l'émergence de

l'avocat greffé dans la région de l'Ouest présente des enjeux majeurs tant en matière de dynamique d'adoption que d'impacts sur la configuration des systèmes de culture dans les bassins de production de la région. À cet effet, une étude conjointe a été menée dans deux départements de la région (Menoua et Mbamboutos). 190 producteurs ont été enquêtés par échantillonnage aléatoire sur effet boule de neige, via des guides d'entretien et des questionnaires semi-structurés. Il s'en dégage que: L'avocat greffé occupe de plus en plus d'espace dans ces bassins de production, avec des surfaces moyennes de deux hectares par agriculteur. On note une diminution des espaces destinés aux cultures vivrières et maraîchères qui sont de plus en plus réduites en faveur de la culture de l'avocat greffé (25,38 %. depuis trois ans). Plusieurs produits dérivés (vin d'avocat, l'huile d'avocat, etc) de cette culture sont valorisés et justifient la forte diversification avec ce dernier. Cependant, La filière fait face à plusieurs contraintes climatiques, organisationnelles, socio-économiques et spatiales.

Mots-clés— avocat greffé, adoption, diversification, système de culture.

I. INTRODUCTION

Initialement engagée dans le maraîcher et les cultures vivrières après la crise du café depuis les années 1990, la région de l'Ouest a inéluctablement connu des transformations notables dans son système agricole depuis l'avènement de la culture de l'avocat greffé. En effet, cette culture connaît un essor progressif qui devrait tripler d'ici 2030 avec une production mondiale oscillant entre 11 et 12 millions de tonnes par rapport à son niveau de 2010 (FAO, 2010). De par son intérêt économique soutenant significativement le PIB agricole camerounais, la culture de l'avocat répond à la demande alimentaire urbaine dans la région de l'Ouest et contribue à générer des revenus et des emplois (Adorgloh-Hessou, 2006). Elle est désormais l'une des principales cultures économiques des hautes terres de l'Ouest (Tankou, 2014). A cet effet, sa production est passée de 60 000 tonnes en 2018 à 120 000, 200 000 puis 300 000 tonnes en 2019, 2020 et 2023 respectivement (COLEAD).

L'avocat greffé est prisé pour son retour sur investissement rapide (premières récoltes en 2 à 4 ans après la mise en sol du plant greffé), avec les rendements typiques de la variété Hass avoisinent 20 à 30 tonnes par hectare par an (FAO, 2023). Le marché est très ouvert : à Nkong-Ni, Penka-Michel et Mbouda avec un circuit de commercialisation défini. Par semaine, une cinquantaine de camions-conteneurs s'approvisionnent directement aux abords des champs pour alimenter les marchés nationaux et sous-régionaux. Cette course vers les intérêts économiques entraîne des pressions foncières et des dysfonctionnements dans les systèmes de culture traditionnels. L'émergence de l'avocat greffé dans la région de l'Ouest permet d'analyser : les dynamiques d'adoption ; d'occupation de l'espace et de

production ainsi que leurs implications socio-économiques sans ignorer les contraintes rencontrées. Ces quatre axes constituent l'ossature de cet article.

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

L'avocatier (*Persea americana mill*) est une espèce fruitière originaire d'Amérique centrale et du Mexique, cultivé depuis environ 5 000 ans avant J-C par les civilisations aztèques et mayas (Amanda J. London, 2009 ; Galindo-Tovar et al., 2007). Sa diffusion vers les régions tropicales et subtropicales s'est accélérée avec les échanges commerciaux et les explorations coloniales. En Afrique, son introduction remonte à la période coloniale, lorsque les administrations et missions agricoles ont favorisé l'acclimatation de plusieurs espèces fruitières exotiques (Mveng, 1963 ; Ki-Zerbo, 1972).

Au Cameroun, l'avocat fait son apparition pendant l'époque coloniale anglaise. Les producteurs de la région de l'Ouest âgés de plus de soixante ans rapportent que leurs parents commerçants ramenaient les noyaux des marchés du Nord-Ouest et du Sud-Ouest . dans cette optique, la dénomination locale « PIAR » n'est qu'une adaptation phonique de l'anglais « pear ». À partir de 1950, d'autres variétés issues des plantations industrielles européennes de Melon ont été introduites, localement appelées « America » ou « greffés sauvages ». Dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun, les systèmes agricoles reposent sur une de polyculture visant à optimiser les terres disponibles (Dongmo, 1981), associant cultures vivrières; arbres fruitiers et cultures de rente dans lesquels l'avocatier remplissait un rôle alimentaire et domestique complémentaire (Etoga, 1971 ; Dongmo, 1978).

Ce n'est que dans les années 1986-1990 suite à la crise caféière que la culture de l'avocat a connu un tournant décisif. En effet, La chute des cours du café a profondément déstabilisé les économies rurales, contraignant les producteurs à se reconverter (Kuete et Uwizeyimana, 2000 ; Nkankeu et Kaffo, 2012). L'avocat s'est alors imposé comme culture de substitution, soutenu par une demande urbaine croissante (Kuete, 2001), permettant aux paysans de financer la scolarisation de leurs enfants et d'améliorer leurs conditions de vie (Tchinda, 2003). Dans ce sillage, l'évolution poussée vers une culture commerciale structurée est liée à l'introduction du greffage qui présente une panoplie d'avantage : les premières récolte entre 2 et 4 ans après la plantation; les rendements de 20 à 30 t/ha pour la variété Hass (FAO, 2023); le matériel génétique homogène et résistant (Schaffer, 2013 ; FAO/RAP, 2000). Dans son essence, l'avocat contribue à réduire le cholestérol sanguin et est riche en vitamines K, E, C et du groupe B (Yasir et al., 2010 ; Pamplano, 2011).

La production mondiale a quintuplé en vingt ans. La région de l'Ouest, avec une production multipliée par cinq en cinq ans (60 000 à 300 000 tonnes entre 2018 et 2023), s'affirme comme le premier bassin national

(COLEAD ; Adorgloh-Hessou, 2006 ; Tankou, 2014). Comme une innovation, l'adoption de l'avocat greffé s'analyse à la lumière de la théorie de diffusion des innovations de Rogers (2003); la plus appropriée dans les études d'adoption technologique agricole (Medlin, 2001 ; Sahin, 2006). L'adoption dépend de facteurs socio-économiques: le niveau d'instruction, l'accès à l'information, les ressources financières et l'appartenance à des organisations paysannes (Teno et al., 2018 ; Jamison et Lau, 1982 ; Kaptchouang, 2022).

Cependant, l'expansion de l'avocat greffé engendre des recompositions des paysages agricoles (Tchekote et al., 2018), conditionnées par des facteurs techniques; socio-économiques et structurelles (Sebillotte, 1977 ; M'Biandoun et al., 2010), dans un contexte de mutations post-crise caféière (Kuète, 2001) et dans une logique de diversification portée par l'instabilité des marchés (Malezieux et al., 2005 ; Barrett et al., 2001) . Toutefois, le *Phytophthora cinnamomi* demeure un grand défi phytosanitaire (Brun, 1975) à côté des pertes post-récoltes (Kengne et al., 2000).

III. ZONE D'ETUDE ET METHODE

Présentation de la zone d'étude

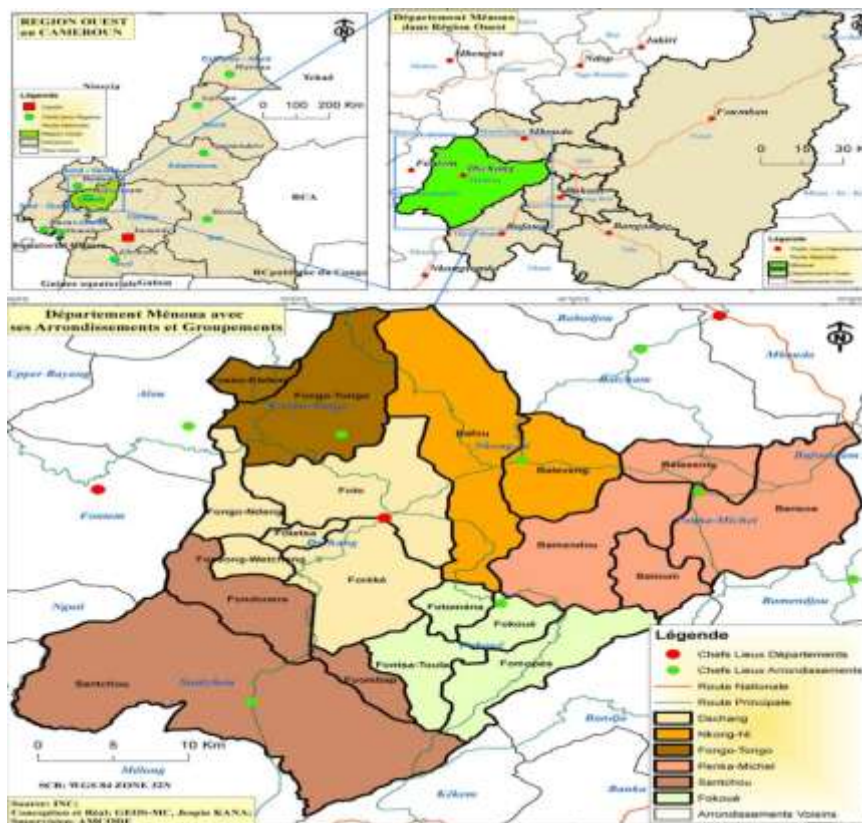


Fig.1 : Carte du Département de la Menoua, Ouest Cameroun. Source : INC ; Conception et réal. : Geos-MC, Jospin Kana ; Supervision : AMCODE.

Le département de la Menoua, situé dans la Région de l'Ouest Cameroun, présente un milieu physique proche de celui de l'ensemble des hautes terres de l'Ouest (H.T.O.C). Son climat est de type équatorial avec deux saisons : une courte saison sèche de mi-novembre à mi-mars et une longue saison des pluies de mars à novembre. D'après l'IRAD de Dschang, la pluviométrie moyenne annuelle est de 1 674 mm et la température moyenne de 20,45°C. Ces conditions sont particulièrement favorables à la culture de l'avocat greffé. Ses sols ferrallitiques, dérivés des roches métamorphiques ou du basalte, se caractérisent par une teneur en argile élevée et une matière organique de 3 à 5 % (Ségalen, 1967). Ainsi, l'avocat se pratique majoritairement sur deux des trois grands types de sols du département : les sols ferrallitiques et hydromorphes. Avec environ 410 000 habitants et un réseau routier facilitant l'écoulement des produits, la Menoua et Mbouda présente tous les atouts d'un bassin de production dynamique.

IV. METHODE

Cet article mobilise deux investigations conjointes menées depuis mars 2023. La première a été menée dans l'arrondissement de Dschang auprès de 60 enquêtés et la seconde, plus vaste et complémentaire, a couvert les six arrondissements du département de la Menoua avec une taille d'échantillon de l'ordre de 130 enquêtés. La population d'étude était constituée des producteurs d'avocats greffés; des vendeurs de produits dérivés; des responsables de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement du département de la Menoua et d'autres agriculteurs. Trois techniques d'échantillonnage ont été utilisées : boule de neige pour les producteurs d'avocats greffés; raisonné pour les responsables institutionnels et aléatoire pour les autres agriculteurs. Les données ont été collectées via des guides d'entretien, des groupes de discussion et des questionnaires. Quant au traitement des données, il a été réalisé à l'aide du logiciel EXCEL 2007. Après traitement, les données ont été analysées dans SPSS 25.0 (Statistical Package for Social Sciences), et présentées de manière quantitative et qualitative sous forme de tableaux, graphes et autres figures qui se sont avérées nécessaires.

V. RESULTATS

I-Dynamiques d'adoption de l'avocat greffé dans le département de la Menoua

Les dynamiques d'adoption désignent les processus par lesquels une innovation, une technologie, un comportement ou une pratique se diffuse progressivement au sein d'une population ou d'un système social au fil du temps. De ce fait, L'avocat greffé fait l'objet de plusieurs dynamiques d'adoption, impulsée par une certaine catégorie de personnes dans la Menoua. Il ne s'agit pas de faire un focus sur une analyse comportementale, même si l'adoption de toute innovation est fonction du comportement de l'adoptant; mais plutôt de s'inscrire dans une perspective selon laquelle l'avocat greffé est entrain d'être massivement adopté. À cet effet l'accent sera mis sur les différents profils socio-démographiques des adoptants et les facteurs qui favorisés cette adoption.

Profil socio-économique des producteurs d'avocats greffé.

En général, les peuples de l'Ouest Cameroun, qui sont, des bâtisseurs tenaces profondément ancrés dans leur culture; ont transformé les contraintes historiques (terre rare, pression démographique, marginalisation) en énergie créatrice et entrepreneuriale. Faisant d'eux à cet effet l'un des groupes humains les plus dynamiques d'Afrique centrale. Ce sont majoritairement des agriculteurs de divers profils, ouverts aux innovations multiformes à l'instar de la production de l'avocat greffé.

Les résultats issus des enquêtes de terrain convergent vers un profil relativement homogène du producteur d'avocat greffé dans le département de la Menoua. Les hommes constituent la majorité des exploitants, représentant 78,33 % des producteurs dans l'arrondissement de Dschang et 63,85 % à l'échelle départementale. Cette domination masculine (63,85 %) reflète une réalité structurelle de l'agriculture de rente en milieu Bamiléké. Les cultures pérennes à forte valeur ajoutée demeurent majoritairement sous contrôle masculin, en raison des exigences physiques et des inégalités persistantes dans l'accès à la terre et au crédit. Néanmoins, la présence de plus d'un tiers de femmes productrices, signale que la filière crée des opportunités réelles d'autonomisation économique féminine, notamment dans la transformation et la commercialisation des produits dérivés (Anthoine, 1998). Le genre influence le positionnement sur la chaîne de valeur des filières agricoles au Cameroun, comme

plusieurs autres critères observés sur le terrain. Parmi ceux-ci l'âge et le statut matrimonial.

Sur le terrain, la tranche d'âge de 40-60 ans est la plus représentée (60 %) dans le département. Ce sont des maturistes en terme de vision et de politique. Elle est suivie par la tranche des 31-45 ans (28,1 %), constituée des actifs en milieu de carrière qui voient dans l'avocat greffé une activité de consolidation économique et une source de sécurité financière à la retraite. Cependant, les jeunes de moins de 30 ans restent minoritaires, témoignant d'un attrait limité de l'agriculture chez les nouvelles générations et les faisceaux d'une concentration accrue dans le maraîcher, et les autres activités à revenus rapides. De là, il s'en dégage aussi la difficulté de possession de terre par les plus jeunes.

Par ailleurs, le statut matrimonial confirme cette tendance: 83,33 % des producteurs à Dschang et 70,77 % dans le département sont mariés. Ainsi, la culture de l'avocat greffé est avant tout une entreprise familiale. Ici, le ménage constitue l'unité économique de base. Fournisseur principal de la main-d'œuvre, certains coûts salariaux sont réduits; ce qui consolide la rentabilité de l'exploitation. La stabilité résidentielle ainsi que le capital social du producteur marié facilitent l'accès au foncier hérité et aux réseaux d'entraide locaux. Ce sont les conditions d'entrée dans une filière à cycle long (Jari et Fraiser, 2009). La figure ci-dessous récapitule cette répartition des producteurs en fonction de leur statut matrimonial dans la Menoua.

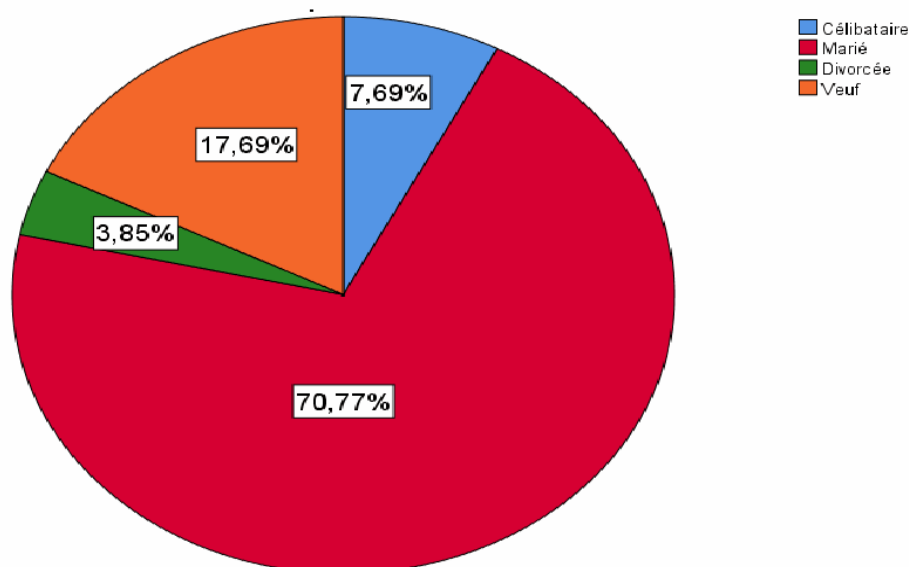


Fig.2 : Répartition des producteurs suivant le statut matrimonial dans le département de la Menoua.

Après cette caractérisation du producteur de l'avocat greffé, nous pouvons dès-or jeter un regard sur les facteurs qui ont impulsés l'adoption de cette spéculation.

VI. FACTEURS DETERMINANTS DE L'ADOPTION

La réduction du temps de production constitue le premier facteur d'adoption : il faut 2 à 4 ans après sa plantation pour que l'avocat greffé entre en production, contre 6 à 10 ans pour les plants classiques ou issus du semis. La forte demande du marché local et sous-régional représente un second facteur déterminant. À Nkong-Ni (Bafou Dzi) et Penka-Michel, une cinquantaine

de camions-conteneurs par semaine viennent s'approvisionner directement en champ. En outre, les bons rendements; la disponibilité d'une main-d'œuvre familiale à faible coût; les conditions agro-écologiques favorables (pluviométrie de 1 674 mm/an, température de 20,45°C; sols ferrallitiques profonds et bien drainés) ainsi que la diversification par les produits dérivés (huile, vin, whisky), viennent compléter l'échequier des facteurs sus-identifiés.

Lorsque ces facteurs sont réunis dans une zone, on observe une la concentration de la production tel que nous révèle le graphique suivant dans les six arrondissements de la Menoua.

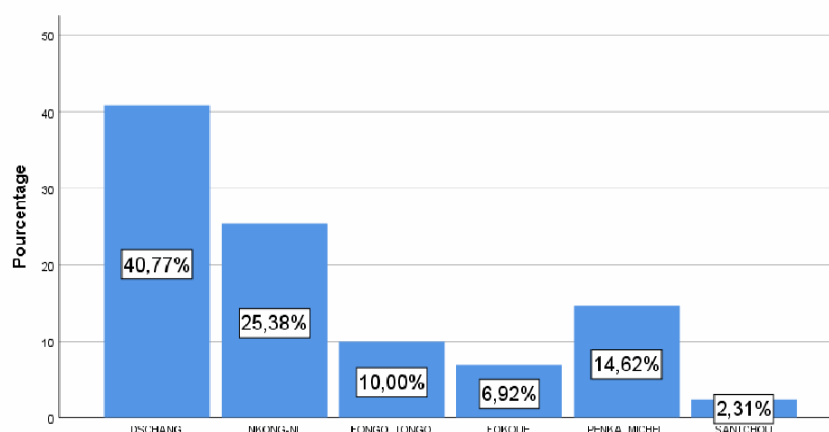


Fig.3 : Répartition des producteurs d'avocat greffé par arrondissement dans le département de la Menoua.

L'arrondissement de Dschang est en lice (40,77 %), suivi de Nkong-Ni (25,38 %) et de Penka-Michel (14,62 %). Cette hiérarchie spatiale s'explique par la présence à Dschang de l'IRAD; des structures de formation en multiplication végétative (AGRO ANKH, TAA ANKH) et des institutions universitaires comme la FASA. Ces ressources institutionnelles ont créé un terrain fertile pour la diffusion précoce du greffage, entraînant progressivement les arrondissements périphériques. Nonobstant, Santchou (2,31 %) illustre les inégalités

d'accès à l'encadrement technique au sein d'un même département. C'est ce que complètent les résultats obtenus en analysant le niveau d'éducation secondaire dans le département. Le contraste est clair, Dschang enregistre 48,33 %, tandis que le reste du département comptabilise 47,69 %. Le niveau d'instruction facilite certes la compréhension et l'adoption des nouvelles techniques culturelles mais les années cumulées d'expériences les renforcent. C'est ce que déroule la figure ci-dessous.

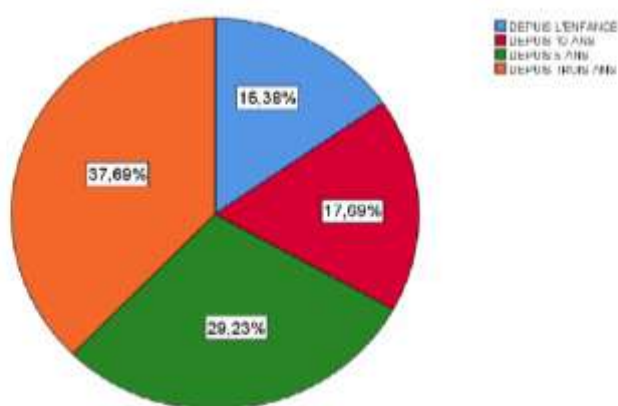


Fig.4: Nombre d'années d'expérience de production de l'avocat greffé dans le département de la Menoua.

On constate clairement que 57,69 % des producteurs pratiquent cette culture depuis seulement trois ans (moins d'un cycle complet de production). Cet afflux massif de néo-adoptants, attirés par l'effet d'observation et d'imitation des adoptants précoces, confirme le franchissement du seuil de la majorité

précoce au sens de Rogers (2003). Il signale aussi une transformation irréversible des systèmes de culture : la filière a atteint sa vitesse de croissance maximale même si cette accélération risque d'outrepasser non seulement les capacités d'encadrement technique disponibles mais aussi d'influencer les systèmes de culture traditionnels.

Les modes de production: un encrage socio-économiques

➤ Organisation de la filière et acteurs

La filière « avocat greffé » dans la Menoua, mobilise plusieurs catégories d'acteurs directs et intermédiaires qu'on peut catégoriser comme suit : les producteurs de plants greffés et de greffons; les producteurs d'avocats; les collecteurs; les grossistes; les détaillants et les transformateurs. À Dschang, les négociants (« appacheurs ») jouent un rôle d'intermédiaire crucial. Ils achètent les vergers sur pied avant la maturité pour le compte des grands commerçants. Dans ce décor, la commercialisation

s'effectue selon deux circuits : les circuits courts (vente directe à bord des vergers ou au marché local) et les circuits longs; alimentant ainsi les marchés des grandes métropoles camerounaises et de la sous-région CEMAC.

Cette structuration traduit une organisation encore largement informelle, dominée par des intermédiaires commerciaux qui jouent un rôle central dans la régulation du marché local. Ils capturent une part significative de la valeur ajoutée au détriment des producteurs, faute d'organisations paysannes formelles capables de réguler leur pouvoir de négociation.

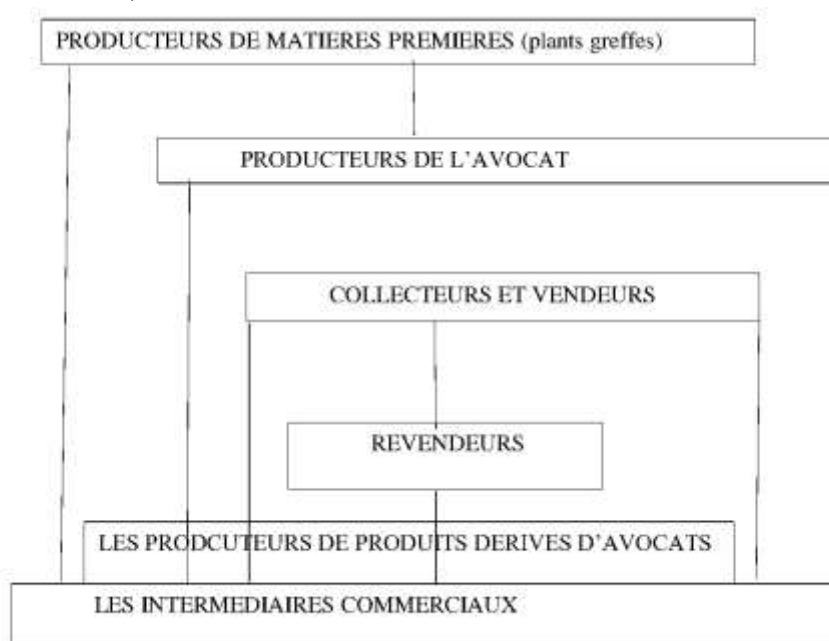


Fig.5 : Structuration de la filière avocat dans le département de la Menoua.

Le schéma ci-dessus retrace l'architecture de la filière, des producteurs de plants greffés jusqu'aux intermédiaires commerciaux. Chaque échelon crée de la valeur ajoutée et génère des emplois. Cependant, la concentration du pouvoir de marché chez les collecteurs (qui fixent les prix à bord des vergers) constitue un facteur de vulnérabilité structurelle pour les producteurs, particulièrement en période de forte offre.

➤ Systèmes de production

Un système de production est l'ensemble organisé des moyens, pratiques et logiques qu'une communauté mobilise pour produire sa subsistance et sa richesse. Il comprend: Les ressources naturelles exploitées (terre, eau, forêt); les outils et techniques utilisés; l'organisation du travail (qui fait quoi, quand,

comment); les savoirs agronomiques accumulés; les relations sociales qui encadrent la production et les logiques d'échange (autosubsistance, marché, troc). Dans une zone rurale, ce système est bien plus qu'un dispositif économique. C'est un palimpseste historique : chaque couche de pratiques porte la trace d'une époque, d'un choc, d'une adaptation.

Dans la Menoua, les producteurs pratiquent majoritairement la polyculture, associant l'avocat au maïs, au macabo, aux ignames ou aux colatiers, ce qui permet de diversifier les revenus et d'optimiser l'utilisation des terres. La monoculture est davantage pratiquée dans l'arrondissement de Fongo-Tongo, où les disponibilités foncières sont plus importantes.

Les plantations couvrent en moyenne 2

hectares par exploitation; soit en majorité des fermes familiales (96,7 %) et présentent un âge dépassant 20 ans en polyculture (81,7 %). Sur l'ensemble du département, 75 % des exploitations sont en phase de mise en sol et

65 % sont en phase de deuxième récolte. Les images suivantes nous permettent d'avoir un bref aperçu de quelques unes des phases de la production de l'avocat greffé dans la Menoua.



Photos 1: Mise en place d'une pépinière d'avocats greffés et plants prêts à être transplantés — département de la Menoua.

Les sachets noirs soigneusement alignés témoignent d'une logique de production semi-industrielle. Dans cette logique, la qualité du plant greffé conditionne l'ensemble des performances futures de l'exploitation (précocité de fructification, rendement, résistance aux maladies). En production semi-industrielle, les pépiniéristes constituent plus qu'un métier à part entière; ils assurent le maillon amont stratégique de toute la filière. Trois à quatre ans après l'avocatier greffé atteint la maturité, tel qu'illustré sur l'image ci-après.



photo 2 : Un arbre d'avocatier chargé de fruits à Dschang.

On peut remarquer l'abondance de fruits sur cet arbre qui est une variété populaire dans les bassins de production de la Menoua. C'est ce qui justifie pourquoi

les producteurs de Nkong-Ni la surnomment: la variété Hass « variété qui porte ». Un seul arbre peut produire entre 100 et 400 fruits par récolte. Quant à la variété Nikishiwa, dont les fruits peuvent rester sur pied plus de 15 jours après maturité, permet de lisser les ventes sur plusieurs mois. C'est un témoignage silencieux du respect des itinéraires techniques et de la rigueur dans les processus phyto-techniques.

VII. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

➤ Rentabilité et valorisation

Une innovation n'est pas simplement une invention ; c'est un dispositif adopté et diffusé dans un système social ou économique bien ciblé. Elle doit être perceptiblement meilleure que celle qu'elle remplace, en termes de coût ; d'efficacité ; de confort et de temps. L'avantage doit être visible et mesurable par l'utilisateur. Dans ce sens, plus l'avantage relatif est évident, plus l'adoption est rapide. C'est ce qui a assurément accélérer le processus d'adoption de l'avocat greffé.

Sur le terrain l'analyse financière menée sur un cycle de production de cinq ans révèle des marges brutes significatives pour les trois produits dérivés analysés : l'huile d'avocat dégage une marge brute de 36 620 000 FCFA, avec un taux de rentabilité de 73,24 % et un taux de rentabilité de 50 % ; le vin d'avocat génère 36 000 000 FCFA de marge brute ; le whisky d'avocat, produit le plus rentable, affiche une marge brute de 60 620 000 FCFA. Un producteur de Dschang produit en moyenne 70 à 80 sacs d'avocats greffés à la récolte, contribuant à une

production annuelle de 120 000 tonnes pour l'arrondissement. Ces résultats confirment que: malgré un niveau de technologie encore artisanal, la filière avocat est économiquement viable et compétitive. En images, il est présenté les dérivés de l'avocat qui reflètent plusieurs réalités technologiques, économiques et structurelles.



photo 3: L'avocat séché et broyé, prêt à être pressé pour l'extraction de l'huile — Dschang.

La coupe de l'avocat séché ci-dessus nous édifie sur les méthodes de transformation encore archaïques. Toutes les opérations de transformation (épluchage, séchage, broyage) sont réalisées manuellement et majoritairement par des femmes. Cette pénibilité artisanale bride la productivité et plafonne les volumes transformables par cycle, illustrant l'un des principaux étranglements de la filière : l'absence de mécanisation de la transformation. Parmi les sous produits visibles dans le vivier, il y a le whisky d'avocat.



Photo 4 : Bouteilles de vin et whisky d'avocat — produits dérivés à haute valeur ajoutée de la filière Menoua.

Le whisky d'avocat ci-dessus, dont la fermentation dure six mois, coûte 12000 FCFA la bouteille. La transformation artisanale de l'avocat dissimule en effet, un processus d'innovation endogène en expansion, qui vise à transformer un fruit périssable en produit de longue conservation et à forte valeur ajoutée. Malgré la sous-exploitation en termes de

manque des marchés nationaux et sous-régionaux pour les boissons d'avocat, cette perspective est en droite ligne avec les politiques publiques de l'Etat Camerounais à l'aube de l'horizon 2035. Sur le terrain, ces multiples avancées sur l'avocat greffé, bien que concrètes, suscitent une attention particulière, dans l'optique de mieux orienter cette filière émergente. Il serait alors judicieux de se tourner vers les impacts de cette culture tant prisée.

VIII. IMPACTS DE L'EMERGENCE DE L'AVOCAT GREFFE SUR LES SYSTEMES DE CULTURE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

La prolifération des parcelles d'avocatier greffés, induit plusieurs enjeux à la fois sur la reconfiguration socio-spatiale et socio-économique.

➤ Reconfiguration des exploitations et occupation de l'espace

L'émergence de l'avocat greffé a engendré une recomposition significative de l'occupation agricole de l'espace dans le département de la Menoua. 25,38 % des superficies maraîchères et vivrières ont été reconverties au profit de l'avocat greffé, qui occupe désormais 30,77 % de la superficie totale des exploitations enquêtées; avec une superficie moyenne destinée aux parcelles futures variant entre 1 et 2 hectares. À Dschang, certains producteurs ont substitué leurs plantations de café et de manguier voire d'anciens avocatiers à fruits ronds, par des plants greffés sélectionnés. Les villageois de Dzih et Bafou procèdent ainsi à la suppression progressive de leurs cultures à court cycle, au profit de l'or vert. Ces transformations font montre d'un véritable processus de recomposition des systèmes agricoles, dans lequel l'avocat greffé tend progressivement à se substituer aux cultures de rente traditionnelles; redéfinissant les logiques d'utilisation de l'espace, les stratégies foncières et les équilibres entre cultures vivrières et cultures commerciales (Togolo, 2025).

La dynamique d'expansion est quantifiée par les statistiques du COLEAD : la production du bassin est passée de 60 000 tonnes en 2018 à 300 000 tonnes en 2023, soit une multiplication par cinq en cinq ans. Cette progression est portée par les variétés prisées (notamment la Hass) et l'extension des superficies individuelles.

Par ailleurs, cette dynamique poursuit son ascendant sur les modes d'accès à la terre, comme le

décline la figure ci-dessous.

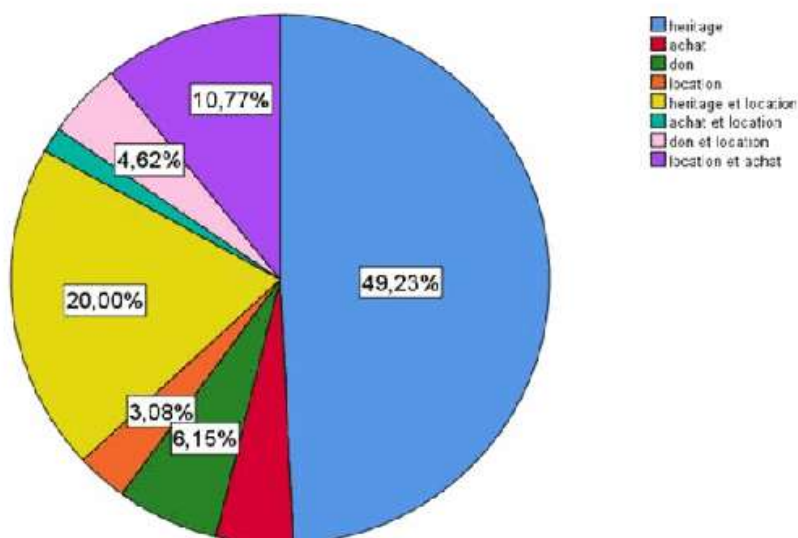


Fig.6 : Modes d'accès à la terre pour la culture de l'avocat greffé dans le département de la Menoua.

On y voit que l'héritage constitue le principal mode d'accès à la terre (49,23 %), suivi de l'achat (20 %) et de la location (10,77 %). Cette structure foncière ancre la culture dans la continuité des patrimoines familiaux bamilékés. Cependant, la valorisation croissante de la terre génère néanmoins de nouveaux conflits fonciers. En jetant un regard profond sur les modes d'acquisition des terres observés sur le terrain, le « troc » des parcelles (échanges entre terres marécageuses et terres en altitude propices à l'avocat) paraît comme un nouveau phénomène qui traduit une recomposition foncière inédite et validée progressivement par les autorités administratives et traditionnelles. Dans cette perspective foncière, l'avocat est cultivé en polyculture dans la localité de Nkong Ni par exemple comme le présente l'image ci-dessous:



Photo 5 : Un verger d'avocat en polyculture dans l'arrondissement de Nkong-Ni.

On voit dessus que l'avocatier cohabite avec le maïs, le macabo, le gombo et les ignames. Ce système de polyculture (le plus répandu dans le département) diversifie les revenus et sécurise l'alimentation. Il s'avère particulièrement résilient face aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix; permettant de générer des revenus complémentaires pendant la période de croissance des avocatiers. Plus qu'un système, c'est une stratégie plus avantageuse contrairement au profil de monoculture présenté à l'image suivante; qui présente ce contraste saisissant dans la localité de Fongo Tongo.



Photo 6: Un verger d'avocat en monoculture dans l'arrondissement de Fongo-Tongo.

On y aperçoit des rangées d'avocatiers qui s'étendent sans aucune culture intercalaire. Ce système de spécialisation offre des avantages de rendement mais expose les exploitations à des risques accrus : vulnérabilité phytosanitaire, dépendance totale aux prix du marché et perte de la biodiversité agricole. Il illustre la

tension entre logique marchande à court terme et durabilité des systèmes de culture.

➤ Impacts socio-économiques

Sur le plan social, l'avocat greffé a profondément modifié les conditions de vie dans la région. La culture a contribué au recul du chômage à travers la création de nouveaux emplois (grimpeurs, pousseurs, chargeurs, pépiniéristes, transformateurs d'huile) et au recul de la pauvreté. L'amélioration de l'habitat est visible dans la croissance urbaine de Dschang, avec de nouvelles constructions financées par les revenus avocats, remplaçant la fonction économique qu'avait le café jusqu'à sa crise. La

scolarisation des enfants, l'autonomie financière des ménages ruraux et la réduction de l'exode rural figurent aussi parmi les effets sociaux positifs documentés.

Sur le plan économique, l'avocat contribue au désenclavement du département à travers un marché ouvert aux acheteurs nationaux et sous-régionaux, et stimule d'autres secteurs : transport, commerce et agro-industrie.

L'avocat-culture est à la fois un front lucratif pour les communautés locales et tumultueux pour les systèmes de culture de la Menoua, dont les impacts se propagent dans d'autres territoires.



Annexes 3 : Mosaïque photographique des vergers d'avocats greffés par arrondissement — Fongo-Tongo, Nkong-Ni, Dschang, Fokoué, Penka-Michel, Santchou .

Cette mosaïque offre une lecture géographique de la diversité des formes d'implantation selon les six arrondissements : les monocultures étendues de Fongo-Tongo; les grands vergers en altitude de Nkong-Ni; les exploitations morcelées de Dschang; les arbres chargés de Fokoué; et les jeunes pousses de Penka-Michel. La production départementale a quintuplé en cinq ans (60 000 → 300 000 tonnes entre 2018 et 2023), témoignant de l'ampleur de cette révolution agricole silencieuse qui transforme visiblement le paysage rural

de l'ensemble du bassin. Nonobstant, cette filière rencontre moult difficultés à se déployer pleinement.

IX. CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES PRODUCTEURS D'AVOCATS GREFFES

Les contraintes identifiées dans les deux études peuvent être regroupées en trois catégories principales : les contraintes techniques liées à la production; les contraintes économiques associées à la transformation

et à la commercialisation; et les contraintes institutionnelles résultant du faible encadrement de la filière.

Les contraintes techniques sont notamment: la cherté et le manque de plants sélectionnés améliorés; le coût élevé des engrais et des intrants chimiques; les effets des changements climatiques (décalages saisonniers, perturbations pluviométriques); et la pression des ravageurs ainsi que les maladies. En effet, la maladie fongique *Phytophthora cinnamomi*, présente dans les deux études, constitue la menace phytosanitaire la plus sérieuse (Brun, 1975). La raréfaction des terres arables et une exploitation parfois irrationnelle de l'espace, liée au manque de connaissances techniques, aggravent ce tableau.

Les contraintes économiques couvrent l'absence d'équipements de transformation adéquats (les séchoirs mécaniques font défaut et la chair est extraite et séchée manuellement), les difficultés de conservation des produits dérivés, l'instabilité des prix du marché, la concurrence des produits de substitution importés à moindre coût, la saisonnalité de la production et les pertes post-récolte évaluées jusqu'à 30 %; (Kengne et al., 2000).

Les contraintes institutionnelles à leur tour se traduisent par l'absence d'organisations paysannes formelles capables de négocier collectivement les prix, le faible accès au crédit agricole adapté et l'insuffisance des dispositifs publics d'encadrement technique.

In fine, l'analyse SWOT réalisée sur la base du modèle des 5+1 forces de Porter (Mekonhagaa, 2025), structure ces éléments en opposant les forces internes (dynamisme des populations, main-d'œuvre familiale disponible, conditions agro-écologiques favorables) aux menaces externes (concurrence, changements climatiques, absence d'accompagnement public).

La concentration du portefeuille variétal autour de Hass (50 %), Lula (24,62 %) et Nikishiwa (16,15 %) crée une vulnérabilité systémique de nature à la fois technique et économique : une attaque fongique ou un changement des préférences des acheteurs internationaux pourrait affecter simultanément la majorité des exploitations. La diversification variétale constitue un levier clé pour réduire cette fragilité structurelle.

Dans l'ensemble, l'émergence de l'avocat greffé dans le département de la Menoua apparaît comme un processus agricole en pleine expansion, porté par une forte rentabilité économique et par des conditions agro-

écologiques favorables. Cependant, sa durabilité reste conditionnée par la résolution des contraintes techniques, organisationnelles et commerciales qui endiguent actuellement la filière.

X. CONCLUSION

L'adoption de l'avocat greffé dans la Menoua soulève de nombreux débats qui facilitent la compréhension des dynamiques observées dans les systèmes de culture des hautes terres de l'Ouest Cameroun (émergence de l'avocat greffé comme culture structurante, irruption massive de néo-adoptants, absorption des surfaces vivrières et maraîchères, multiplication par cinq de la production départementale, performances économiques significatives, etc...). Cet article vient lever le voile sur les problèmes profonds qui structurent réellement le système avocatier local actuel. Soulignant à cet effet, des dynamiques sous-jacentes telles que: le franchissement du seuil de la majorité précoce au sens de Rogers (2003); la recomposition des systèmes de culture au détriment des vivriers; la pression croissante du *Phytophthora cinnamomi*; les pertes post-récolte estimées; l'absence de mécanisation dans la transformation et la faible structuration collective des organisations paysannes. Par ailleurs, l'analyse de ces variables a permis de débattre sur les ajustements humains et spatiaux qui ont vu le jour dans les enceintes de l'avocat dans la Menoua en moins d'une décennie, faisant de ce département le premier bassin national de production avec 300 000 tonnes en 2023. Dans cette perspective, l'organisation, la durabilité et la compétitivité de la filière deviennent aujourd'hui des exigences centrales, portées par une demande de marché soutenue et des marges brutes significativement positives sur un cycle de cinq ans sur les fruits et ses dérivés. Ce qui confirme le potentiel de valorisation de la filière, mais oblige les producteurs à lever les contraintes structurelles persistantes, sous peine d'être marginalisés par des filières mieux organisées. Or, cette transition intervient dans un contexte marqué par l'augmentation des surfaces d'avocats greffés, des inégalités pressantes et des pertes post-récolte importantes, qui mettent en difficulté de nombreux exploitants malgré cet essor fulgurant. Ainsi, l'avenir de l'avocat greffé dans la Menoua repose sur la capacité collective à transformer les opportunités actuelles en leviers durables. Il faut donc penser à structurer les organisations paysannes pour renforcer le pouvoir de négociation collectif; à

investir dans des équipements de transformation semi-industriels; à diversifier les variétés pour réduire la dépendance à Hass; et à renforcer les dispositifs de conseil agricole dans les arrondissements les moins encadrés. Ce n'est qu'en articulant ces dimensions techniques, économiques et organisationnelles que le bassin avocatier de la Menoua pourra transformer son « or vert » en un levier de développement rural plus stable, plus compétitif et véritablement durable; à condition que sa croissance impressionnante mais encore fragile, soit accompagnée par des politiques publiques et agricoles à la hauteur de son essor.

REFERENCES

- [1] Adorgloh-Hessou S.S.A., 2006. Contribution à l'étude de la filière avocat au Togo. Lomé : Université de Lomé.
- [2] Amanda J. London, 2009. Domestication and significance of *Persea americana*, the avocado, in Mesoamerica. *Network of Anthropologist*, vol. 47.
- [3] Anthoine R., 1998. Genre et agriculture en Afrique subsaharienne. In Kometa Vera Funyih, 2024 (cité).
- [4] Barrett C.B., Reardon T. et Webb P., 2001. Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa. *Food Policy*, 26(4), 315-331.
- [5] Brun J., 1975. Le chancre de l'avocatier par *Phytophthora cinnamomi* Rands. *Fruits*, vol. 30, n°5.
- [6] Dongmo J.L., 1978. Les efforts des Bamiléké de l'Ouest-Cameroun pour adapter leur agriculture à l'accumulation démographique. ORSTOM, Université de Yaoundé.
- [7] Dongmo J.L., 1981. Le dynamisme Bamiléké (Cameroun) : la maîtrise de l'espace agraire. Vol. 1, Yaoundé, CEPER.
- [8] Etoga E.F., 1971. Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun. Yaoundé, CEPMAE.
- [9] FAO, 2000. Avocado Production in Asia and the Tropics. FAO/RAP. <https://www.fao.org/3/x6902e/x6902e.pdf>
- [10] FAO, 2010. Segmentation des produits et perspectives du marché de l'avocat dans la Communauté Européenne et aux États-Unis d'Amérique. Comité des produits. Rome : FAO.
- [11] FAO, 2023. Major Tropical Fruits Market Review. Preliminary Results. Rome : FAO.
- [12] Galindo-Tovar M.E., Arzate-Fernandez A.M., Ogata-Aguilar N. et Landero-Torres I., 2007. The avocado (*Persea americana*, Lauraceae) crop in Mesoamerica : 10,000 years of history. *Harvard Papers in Botany*, vol. 12, n°2, pp. 325-334.
- [13] Jamison D.T. et Lau L.J., 1982. Farmer Education and Farm Efficiency. Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- [14] Jari B. et Fraiser G.C.G., 2009. An analysis of institutional and technical factors influencing agricultural marketing amongst smallholder farmers in the Kat River Valley. *African Journal of Agricultural Research*, 4(11), 1129-1137.
- [15] Jouve P. et Mercoiret M.R., 1987. La recherche-développement : une démarche pour mettre les recherches sur les systèmes de production au service du développement rural. *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n°16, pp. 8-15.
- [16] Kaptchouang C.B., 2022. Facteurs déterminants de l'adoption de l'avocat greffé dans la région de l'Ouest Cameroun. Mémoire, Université de Dschang, FASA.
- [17] Kengne J., Kapseu C. et Kayem G.J., 2000. Valorisation de l'avocatier et du safoutier et autres oléagineux non conventionnels. Actes du 3ème séminaire international, Yaoundé, 3-5 octobre 2000, pp. 51-59.
- [18] Ki-Zerbo J., 1972. Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain. Paris, Hatier.
- [19] Kuète M., 2001. Café et acteurs de la caféiculture des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : grandeur et crise d'une plante identitaire. *Les Cahiers d'Outre-Mer*.
- [20] Kuète M. et Uwizeyimana L., 2000. Déprise cafière et mutations socio-économiques sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun. *GEO*, n°51, Université de Toulouse Le-Mirail.
- [21] Malezieux E. et al., 2005. Mixing plant species in cropping systems. *Agronomy for Sustainable Development*, 29(1), 43-62.
- [22] M'Biandoun M., Dongmo A.L., Balarabe O. et Nchoutnji I., 2010. Systèmes de culture sur couverture végétale en Afrique centrale. Savanes africaines en développement : innover pour durer. Cirad.
- [23] Medlin J., 2001. Diffusion of innovations : a review of Rogers' model. *Behaviour & Information Technology*, 20(4), 300-301.
- [24] Mveng E., 1963. Histoire du Cameroun. Paris, Présence Africaine.
- [25] Ngoufo R., Tsaléfak M. et Kuète M., 2001. Les Monts Bamboutos (Sud-Ouest du Cameroun) face à la déprise cafière. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 16, pp. 519-530.
- [26] Nkankeu F. et Kaffo C., 2012. Faillite de la caféiculture comme moteur du développement local à l'Ouest-Cameroun. OC, n°51, série MOCA n°8, Université de Toulouse Le-Mirail.
- [27] Pamplano G.R., 2011. Santé par les aliments. Collection : Nouveau style de vie. Chine.
- [28] Rogers E.M., 2003. Diffusion of Innovations. 5th edition. New York, Free Press.
- [29] Sahin I., 2006. Detailed review of Rogers' diffusion of innovations theory and educational technology-related studies. *The Turkish Online Journal of Educational Technology*, 5(2), 14-23.
- [30] Schaffer B., 2013. The avocado : botany, production and uses. Wallingford, Oxfordshire : CABI, 560 p.
- [31] Sebillotte M., 1977. Jachère, système de production, méthodologie d'étude. *Journal d'Agriculture*

- traditionnelle et de Botanique appliquée, 24(2-3), pp. 241-264.
- [32] Tankou C.M., 2014. Production et commercialisation de l'avocat dans la région de l'Ouest Cameroun. Rapport de recherche, FASA, Université de Dschang.
- [33] Tchekote H., Melachio M.N. et Siyapdje E.C., 2018. Appropriation foncière, pratiques agricoles et enjeux environnementaux à Bafou-Nord dans les Monts Bamboutos. *Belgeo*, 2, 1-18.
- [34] Tchinda P.D., 2003. La CAPLABAM et la crise cafière : 1987-2000, étude historique. Mémoire de DIPES II, ENS Yaoundé.
- [35] Teno R.N., Kamdem C. et Fofack R., 2018. Facteurs d'adoption des nouvelles technologies agricoles en Afrique subsaharienne. *Revue d'Économie du Développement*, 26(1), 5-42.
- [36] Togolo.T.B.D., 2025. Analyse des trajectoires et des mobilités spatiales des exploitants et exploitations cacaoyères de Ngomedzap. Mémoire d'Ingénieur Agronome, FASA, Université de Dschang.
- [37] Vilain M., 1997. La production végétale : la maîtrise des techniques de production. Paris : Lavoisier.
- [38] Yasir M., Das S. et Kharya M.D., 2010. The phytochemical and pharmacological profile of *Persea americana* Mill. *Pharmacognosy Reviews*, 4(7), 77-84.